Cabinet Christian LAFFITTE
Commissaire aux comptes

Association Ramonvilloise pour le Théâtre Ouvert

A.R.T.O

Place Jean Jaurès
31520 RAMONVILLE SAINT AGNE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

11, Rue Jean Rodier – 31400 TOULOUSE
Tél : 05.61.17.42.99 - Fax : 05.61.17.42.79
e-mail : cabinetlaffitte@hotmail.com

ASSOCIATION RAMONVILLOISE POUR LE THEATRE OUVERT

A.R.T.O

Place Jean Jaurès
31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE

SIREN : 352 885 602

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **A.R.T.O** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1er Janvier 2025** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et notamment l'affectation des subventions aux différents secteurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse,
Le 8 Juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
CABINET CHRISTIAN LAFFITTE



A.R.T.O.
Place Jean Jaurès
31520 RAMONVILLE SAINT AGNE

COMPTES ANNUELS

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	4 980	4 980		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	42 464	33 171	9 293	9 040
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	153		153	153
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**47 596**	**38 151**	**9 445**	**9 192**
STOCKS ET EN-COURS	1 882		1 882	2 240
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 882		1 882	2 240
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	11 503		11 503	32 149
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	52 867		52 867	52 500
Charges constatées d'avance	7 746		7 746	7 142
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	211 128		211 128	136 239
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**285 126**		**285 126**	**230 270**
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**332 722**	**38 151**	**294 571**	**239 463**

Cabinet Christian LAFFITTE
Commissaire aux Comptes
11, rue Jean Rodier
31400 TOULOUSE

Bilan passif

Postes		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droits de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Écarts de réévaluation			
RÉSERVES			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projets de l'entité			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice		27 542	9 646
	SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	**27 542**	**9 646**
Fonds propres consomptibles		169 683	160 037
Subventions d'investissement		1 708	5 719
Provisions réglementées			
	TOTAL FONDS PROPRES (I)	**198 933**	**175 402**
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		6 525	10 000
	TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)	**6 525**	**10 000**
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	TOTAL PROVISIONS (III)		
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		37 197	36 313
Dettes fiscales et sociales		51 916	17 747
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
	TOTAL DETTES (IV)	**89 113**	**54 060**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)		**294 571**	**239 463**

Cabinet Christian LAFFITTE
Commissaire aux Comptes
11, rue Jean Rodier
31400 TOULOUSE

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 599	1 810
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	212 168	251 994
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	666 693	683 879
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		21 913
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	10 000	30 000
Autres produits	2	5
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**890 462**	**989 602**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	40 687	44 433
Variation de stocks	358	2 175
Autres achats et charges externes	327 731	429 943
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	8 887	7 300
Salaires	347 505	352 761
Cotisations sociales	113 379	109 851
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 823	5 536
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés	6 525	10 000
Autres charges	13 457	17 295
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**864 351**	**979 294**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**26 111**	**10 308**
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 431	1 502
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	**1 431**	**1 502**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Cabinet Christian LAFFITTE
Commissaire aux Comptes
11, rue Jean Rodier
31400 TOULOUSE

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**1 431**	**1 502**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**27 542**	**11 809**
Produits exceptionnels (V)		4 750
Charges exceptionnelles (VI)		6 913
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		**-2 163**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**891 893**	**995 853**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**864 351**	**986 207**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**27 542**	**9 646**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Cabinet Christian LAFFITTE
Commissaire aux Comptes
11, rue Jean Rodier
31400 TOULOUSE

Annexe

Cabinet Christian LAFFITTE
Commissaire aux Comptes
11, rue Jean Rodier
31400 TOULOUSE

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **294 571,12 €**.
Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **27 541,70 €**.
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Cabinet Christian LAFFITTE
Commissaire aux Comptes
11, rue Jean Rodier
31400 TOULOUSE

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2018.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Cabinet Christian LAFFITTE
Commissaire aux Comptes
11, rue Jean Rodier
31400 TOULOUSE

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Frais de recherche et développement

Comptabilisation en charges :

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.
Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

binet Christian LAFFITTE
Commissaire aux Comptes
11, rue Jean Rodier
31400 TOULOUSE

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.
Cas des disponibilités en devise :
Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.
Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **ASSO A.R.T.O** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Cabinet Christian LAFFITTE
Commissaire aux Comptes
11, rue Jean Rodier
31400 TOULOUSE

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	4 980	4 980		4 980
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	36 388	2 843		39 231
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	153	153		153
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	**41 520**	**7 976**		**44 364**

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Cabinet Christian LAFFITTE
Commissaire aux Comptes
11, rue Jean Rodier
31400 TOULOUSE

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences			4 980	4 980		4 980
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles			27 348	32 677		32 677
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			**32 328**	**37 657**		**37 657**

Cabinet Christian LAFFITTE
Commissaire aux Comptes
11, rue Jean Rodier
31400 TOULOUSE

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	7 746	
TOTAL	**7 746**	

Cabinet Christian LAFFITTE
Commissaire aux Comptes
11, rue Jean Rodier
31400 TOULOUSE

Informations relatives au passif

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
drac	10 000		10 000				
spectacle		5 325					
fdva		1 200					
TOTAL	**10 000**	**6 525**	**10 000**				
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	**10 000**	**6 525**	**10 000**				

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	37 197	37 197		
Personnel et comptes rattachés	10 047	10 047		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	39 329	39 329		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 540	2 540		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**89 113**	**89 113**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

Cabinet Christian LAFFITTE
Commissaire aux Comptes
11, rue Jean Rodier
31400 TOULOUSE

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	5 700	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	10 047	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	4 407	
État - Charges à payer	2 179	
TOTAL	**22 333**	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Organismes sociaux - Produits à recevoir	1 315	
TOTAL	**1 315**	

Cabinet Christian LAFFITTE
Commissaire aux Comptes
11, rue Jean Rodier
31400 TOULOUSE

Informations complémentaires

Valorisations 2025 :

Hébergement chez l 'habitant : 212 nuitées valorisées au tarif SYNDEAC 2025 (74.30€) soit un total de 15 751 €.
Bénévolat : 222 bénévoles, 5 862 heures valorisées à 15.50 €/heure (estimation smic chargé 2025) soit un total de 90 861 €.
Pour le Kiwi, la Mairie de Ramonville a mis à disposition le bâtiment, une partie du matériel de la salle ainsi qu'un véhicule. Elle prend également en charge les fluides et le nettoyage (non chiffrés).

Co-organisation du Festival de Rue avec la Mairie de Ramonville (prise en charge directe de dépenses liées à l'organisation, à la technique et à la sécurité, mise à disposition de personnel, mise à disposition de bureaux et de locaux de stockage, frais postaux et fluides) : 55 519 €.

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a pris en charge l'impression des supports suivants pour le Festival de Rue : 6 000 brochures ; 9 600 flyers ; 300 affiches pour un total estimé à 4 500€.

Cabinet Christian LAFFITTE
Commissaire aux Comptes
11, rue Jean Rodier
31400 TOULOUSE